

**C.A.P. des secrétaires de documentation  
compte-rendu de la réunion du  
17 décembre 2010**

**Etaient présents : Pour l'administration :**

M. OBERLIS, président ; M. COVO, représentant la DGP ; M. D'ANCONA, représentant les DRAC ; Mme Isabelle AVON, représentant le musée du Louvre ; Mme Sabrina SAHNOUN, représentant la DGCA ; M. SAINT- ESPRIT, représentant le C2RMF ; Mme Anne GADRAS chef du bureau des personnels de conservation, de documentation, de recherche et de l'enseignement ; Mme CARADEC, gestionnaire du corps des secrétaires de documentation, secrétaire de séance.

**Pour les représentants du personnel :**

Sylvie STRAPPINI, Sylvie TREILLE, Christophe UNGER, titulaires CGT ; Djamella BERRI, Marie-Pierre CORDIER, suppléantes CGT ; Marielle DORIDAT-MOREL, Sandrine LACOMBE-LOIGNON, titulaires CFDT ; Anne-Gabrielle DURAND, suppléante CFDT ; Sophie LOPPINET-MEO, titulaire SUD ; Anne-Laure VELLA, suppléante SUD.

Secrétaires adjointes de séance : CFDT, SUD.

**1- Approbation du PV de la réunion du 9 juillet 2010.**

PV approuvé à l'unanimité, sous réserve d'une modification.

**2 -Mutations, détachements**

Une demande de mutation a reçu un avis favorable pour la DRAC Franche-Comté.

Trois demandes de détachements ont été étudiées pour 2 postes, dont 1 a reçu un avis favorable, sous réserve de la disponibilité d'un poste budgétaire en 2011.

Un poste pour l'EA de Paris La Villette mis en vacances dans les corps des secrétaires administratifs et secrétaires de documentation, a été pourvu lors de la CAP des secrétaires administratifs.

Au sujet des deux demandes étudiées lors de la précédente séance, une est en cours, sous réserve d'examen des propositions financières (AN archives privées) et l'autre est en cours de recrutement avec une prise de poste en janvier 2011 (AN mission projet Pierrefitte).

Pour information, trois agents ont été réintégrés à l'INP, aux AD 34 et au musée et domaine des châteaux de Compiègne et Blérancourt.

**3 Titularisations**

Neuf agents, issus du concours 2009, ont reçu un avis favorable. Il s'agit de :

- David BERTHOUT (AN Paris) ;
- Joël TAUZIEDE (AN Pierrefitte) ;
- Odile FLAHAUT (EP Versailles) ;
- Emmanuel MARGUET (Médiathèque) ;
- François CHANCEREL (AN Paris) ;
- Noëlle BERGER-TAHAR (AN Fontainebleau) ;
- Sophie VASSOGNE (AN Paris) ;
- Kristell NERROU (AD 92) ;
- Charlotte PRUGNEAU (AD 74).

**4 Additif à la campagne d'entretien professionnel 2009**

Suite à des fiches d'évaluation arrivées en retard, la CAP a rendu un avis favorable pour l'attribution d'un mois de réduction d'ancienneté à 7 agents supplémentaires.

Deux fiches sont encore manquantes : si elles parviennent au bureau gestionnaire, les agents pourront bénéficier

d'un mois de réduction d'ancienneté au titre de 2009.

A propos des agents en décharge syndicale à temps complet, le président a confirmé l'attribution d'un mois, correspondant à la réduction moyenne accordée aux agents du corps. Il précise par ailleurs que cette mesure est valable pour tous les corps.

### ***5 Promotion au choix dans le corps des secrétaires de documentation au titre de l'année 2010***

4345 ayants droit (3746 en DG et 600 en DRAC) pour 2 postes budgétaires !

Les conditions pour être promouvable sont : 9 ans de service public dont 5 ans au moins de service effectif au Ministère de la culture (adjoints administratifs, adjoints techniques d'accueil, de surveillance et de magasinage, adjoints techniques des administrations de l'Etat). Pour les représentants du personnel, les critères principaux sont : les fonctions de documentation exercées, l'âge et l'ancienneté dans la Fonction publique.

Bienvenue à :

- Norbeil AOUCI (Musée du Louvre) ;
- Karine RANNOU (MUCEM).

Le choix était très difficile, au vu de la qualité des dossiers.

Le président rappelle que pour examiner les dossiers des agents, ceux-ci doivent être non seulement proposés par leur service mais aussi retenus par leur direction générale de tutelle. Avec la RGPP, on raisonne en terme de directions générales et non plus en terme de directions techniques (DAPA, DAF, DMF, DLL, DAP, DMDTS). De ce fait, les agents de la DGP (les plus nombreux) se retrouvent sur une liste préférentielle unique.

Les représentants du personnel constatent qu'à la lecture des fiches d'évaluation, nombre d'agents de catégorie C exercent des fonctions documentaires de catégorie B, voire A et regrettent l'absence de concours réguliers qui permettraient à ces agents d'accéder à un corps correspondant à leurs compétences.

### ***6 Promotion en classe supérieure au titre de 2011***

85 ayants droit pour 5 postes. Les conditions pour être promouvable sont : être au 7<sup>ème</sup> échelon de la classe normale depuis au moins deux ans et justifier de 5 ans de service en catégorie B.

Sont promus :

- Brigitte CHOSSENOT-BARDOUX (AD 88) ;
- Christine DE BOUET DU PORTAL (Ecole du Louvre) ;
- Elisabeth BOUIN (Musée national de Malmaison) ;
- Marie-Edith CANTON (EA Marseille) ;
- Jean-Manuel CONILLEAU (DRAC Bretagne).

### ***7 Promotion en classe exceptionnelle au titre de 2011***

65 ayants droit pour 3 postes. Les conditions pour être promouvable sont : être au 4<sup>ème</sup> échelon de la classe supérieure.

Sont promus :

- Philippe LOY (AD 23) ;
- Brigitte KADI- HANIFI (Mucem) ;
- Brigitte LOZZA (AN Paris).

## ***8- Informations et questions diverses.***

### **A Liste complémentaire du dernier concours**

A la demande des représentants CGT, le président précise qu'il a été fait appel à la totalité de la liste complémentaire interne (deux agents recrutés au 01/01/2011 pour les AN) et qu'il sera fait appel courant 2011 à la liste externe (soit 11 agents maximum avec une priorité pour les AN).

Le président rappelle que la durée de validité d'une liste complémentaire est de deux ans.

### **B Concours**

A la question sur un concours ouvert en 2011, le président répond non et précise que seul un examen professionnel de classe exceptionnelle sera ouvert dans le premier semestre 2011 avec retrait des dossiers en février et nomination en mai.

### **C Postes mis en vacances sur la BIEP**

La CGT s'inquiète du peu de demandes de mutations sur cette CAP et pense que c'est en lien avec la faiblesse du

nombre des postes publiés sur la BIEP. Elle indique que les représentants suivront avec attention l'évolution de cette situation. Le président précise que le ministère publie l'ensemble des avis que font remonter les services, sous réserve d'assise budgétaire et de non dépassement des plafonds d'emplois.

### **D Projet de fusion de corps**

Les représentants du personnel, en amont de la CAP, avaient demandé communication du rapport effectué par Mme Ibarra sur les perspectives de fusion de corps au ministère de la Culture.

Le président a répondu que ce rapport n'étant pas rendu public, si les représentants du personnel souhaite en avoir communication, il faut qu'il en fassent la demande auprès du Secrétaire général.

Sur la question des projets de fusion, il indique les étapes en cours :

L'élaboration d'un statut interministériel de la filière administrative avec gestion des personnels dans chaque ministère.

La fusion du corps des conservateurs et des conservateurs généraux en cours de concertation.

Le projet de fusion entre le corps des CED culture/éducation nationale et le corps interministériel géré par l'ex-ministère de l'équipement : une première réunion interministérielle se tiendra mi-janvier puis des réunions de concertation avec les organisations syndicales auront lieu dans chaque ministère.

La CGT demande si la piste envisagée en 2009 d'une fusion des secrétaires de documentation avec les assistants de bibliothèque est abandonnée, compte-tenu de la fusion prochaine de ce corps avec celui des BAS (bibliothécaires adjoints spécialisés). Le président répond que l'idée semble totalement abandonnée.

La CGT insiste sur la nécessité de réfléchir sur les missions des deux corps de la filière documentation de la culture avant d'envisager pour les CED une fusion avec le corps interministériel. Elle pose aussi la question de l'évolution de la carrière des secrétaires de documentation et de plus grandes possibilités de promotion dans le corps des CED.

Rappel : il y a actuellement 270 agents dans le corps des secrétaires de documentation.

## **Prochaine CAP : jeudi 23 juin 2011**

Vos élu(e)s CGT sont à votre disposition :

### **Classe normale :**

*Titulaire :* **Christophe Unger** (BNF) 01 53 79 49 01 [christophe.unger@bnf.fr](mailto:christophe.unger@bnf.fr)

*Suppléante :* **Djamella Berri** (Louvre) : 01 40 20 84 44 [djamella.berri@louvre.fr](mailto:djamella.berri@louvre.fr)

### **Classe supérieure :**

*Titulaire :* **Sylvie Treille** (SBADG) 01 40 15 35 72 [sylvie.treille@culture.gouv.fr](mailto:sylvie.treille@culture.gouv.fr)

*Suppléante :* **Catherine Herry** (Drac Ile de France) : 01 56 06 50 61 [catherine.herry@culture.gouv.fr](mailto:catherine.herry@culture.gouv.fr)

### **Classe exceptionnelle :**

*Titulaire :* **Sylvie Strappini** (Ecole d'architecture de Bordeaux) 05 57 35 11 22

[Sylvie.strappini@bordeaux.archi.fr](mailto:Sylvie.strappini@bordeaux.archi.fr)

*Suppléante :* **Marie-Pierre Cordier** (AN Paris) : 01 40 27 65 75

[marie-pierre.cordier@culture.gouv.fr](mailto:marie-pierre.cordier@culture.gouv.fr)